

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016**

**L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT
Étaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS
Était absent : C.THOMAS**

**MAINTIEN OU NON DU 1^{er} ADJOINT
DANS SES FONCTIONS**

Par arrêté municipal en date du 3 décembre 2016, Madame le Maire a retiré les délégations de fonctions et de signatures confiées à M. Rabah OULMI, 1ER Adjoint au Maire pour des raisons liées à la bonne marche de l'administration municipale.

Conformément au dernier alinéa de l'article L2122-18 du C.G.C.T., « lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Conformément à l'article L2122-7 du C.G.C.T le vote de cette question doit s'effectuer au scrutin secret.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le maintien ou de non de M. Rabah OULMI dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers appelés à voter : 10

Nombre de Conseillers présent n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de Conseillers ayant donné procuration : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins nuls et blancs (à déduire) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Par 10 voix POUR 4 voix CONTRE et 0 abstention, M. Rabah OULMI est maintenu dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor

Carnin, le 16 décembre 2016

Le Maire,
Eliane DELBECQ

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT

Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS

Etait absent : C.THOMAS

DECISION MODIFICATIVE N° 3
AU BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 3 qui sera opérée sur le budget primitif 2016 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
1641 – Emprunt en euros	123.02 €	
2315 op 528 – Inst. Mat. et outillage technique	960.00 €	
2135 op 505 – Instl.géné., agencement,	700.00 €	
21568 op502 – Autre mat. et out. D'incendie	-125.00 €	
21568 op507 – Autre mat. et out. D'incendie	-105.00 €	
2188 op 504 – autres immo. Corporelles	200.00 €	
2188 op 504 – autres immo. Corporelles	1 481.00 €	
2188 op 505 – autres immo. Corporelles	800.00 €	
2188 op 505 – autres immo. Corporelles	500.00 €	
2188 op 517 - autres immo. Corporelles	-139.00 €	
2313 op 503 – Construction	-4 395.02 €	

TOTAL	0 €	0 €
--------------	------------	------------

Par **5 voix POUR** (E.DELBECQ, M.ROHART, J.BUHOT, D.NOTTE, J-Y BRETON) **8 voix CONTRE** (R.OULMI, L.MARCY, S.BLAS, S.DUPREZ, J.WILLOCQ, N.CLAISSE, C.DELANNOY, J.G LIENART) et **1 Abstention** (V.FOUCART) cette décision n'est pas approuvée.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 10

Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT

Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS

Etait absent : C.THOMAS

**INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE PUIS PUBLIC COMMUNAL
DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET RESEAUX DIVERS
DU LOTISSEMENT « Route d'Annoeullin – Chemin de Dais »**

Madame le Maire donne connaissance du dossier d'incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux de dessertes du lotissement «Route d'Annoeullin – Chemin de Dais » parcelles cadastrées A 1813, 1795, 1804, 1818, 1790, 1834 et 1823.

Madame le Maire précise que ce projet fera l'objet, après acquisition en domaine privé communal des voiries et réseaux de desserte du lotissement « Route d'Annoeullin – Chemin de Dais » et conformément à l'article L141-3 Code la voirie routière, d'un transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal.

Après en avoir délibéré à **13 voix POUR** dont **8 voix sous réserve** que le SIASOL ait levé les réserves (R.OULMI, L.MARCY, S.BLAS, J-G LIENART, C.DELANNOY, S.DUPREZ, N.CLAISSE, J.WILLOCQ), **0 voix CONTRE** et **1 Abstention** (J.Y BRETON)

Le Conseil Municipal

- Décide d'accepter la cession à la Commune de CARNIN par la Société « NPC Aménagement Carnin » des voiries et réseaux de desserte du lotissement «Route d'Annoeullin – Chemin de Dais » parcelles cadastrées A 1813, 1795, 1804, 1818, 1826, 1790, 1834 et 1823 dans le domaine privé communal à titre gratuit.
- Décide que la cession se fera par acte administratif reçu par Madame le Maire de CARNIN et donne pouvoir à M.OULMI, 1^{er} Adjoint au Maire, qui comparaitra à l'acte administratif au nom et pour le compte de la commune de CARNIN en vertu de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009.
- Considère que la présente cession passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor.

- Décide, après publicité foncière de l'acte de cession au Service de Publicité Foncière, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal conformément à l'article L141-3 Code de la Voirie routière ;
- Dit que les frais de procédure seront à la charge de la Société NPC AMENAGEMENT CARNIN.
- Demande la Dotation Globale de Fonctionnement pour un linéaire de voirie de 170 mètres.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor
- M. le Président de la Communauté de Communes de la Haute Deûle
- M. le responsable de la Sté NPC Aménagement Carnin

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016**

**L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT
Étaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS
Était absent : C.THOMAS**

**CCHD
MODIFICATIONS DES STATUTS COMMUNAUTAIRES**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 10 octobre 2016 le Conseil Communautaire a délibéré sur la modification des statuts communautaires.

Conformément à l'article L5211-17 du CGTC, Madame le Maire précise devoir consulter le Conseil Municipal sur cette affaire dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la délibération communautaire.

Après avoir été consulté les membres du Conseil Municipal adoptent la modification des statuts à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor
- M. le Président de la Communauté de Communes de la Haute Deûle

Carnin, le 16 décembre 2016

Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 10

Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT

Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS

Etait absent : C.THOMAS

**CL 2017
PARTICIPATION DES FAMILLES
AU CENTRE DE LOISIRS
« Valérie MARTIN »**

Le Conseil Municipal de Carnin réuni décide d'appliquer le barème de Participation Familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Mme le Maire propose de ne pas effectuer d'augmentation et propose les tarifs suivant tels qu'ils étaient fixés en 2016.

TYPE D'ACCUEIL

QF	VACANCES FEVRIER			VACANCES PRINTEMPS			ETE	CAMPING
CARNINOIS								
	½ journée Sans repas	Journée Avec repas	Semaine Avec repas	½ journée Sans repas	Journée Avec repas	Semaine Avec repas	Semaine Avec repas	Semaine
0-369 €	1.06 €/H Soit 4.24 €/1/2 journée	0.91 €/H 7.28 €/journée	0.67 €/H 26.80€/semaine	1.06 €/H Soit 4.24 €/1/2 journée	0.91 €/H 7.28 €/journée	0.67 €/H 26.80€/semaine	0.67 €/H 26.80€/semaine	1.02 €/H 40.80 €/semaine
370 à 499 €	1.45 €/H 5.80 €/1/2 journée	1.15 €/H 9.20 €/journée	0.84 €/H 33.60 €/semaine	1.45 €/H 5.80 €/1/2 journée	1.15 €/H 9.20 €/journée	0.84 €/H 33.60 €/semaine	0.84 €/H 33.60 €/semaine	1.26 €/H 50.40 €/semaine
500 à 600 € inclus	1.83 €/H 7.32 €/1/2 journée	1.31 €/H 10.48 €/journée	1.00 €/H 40.00 €/semaine	1.83 €/H 7.32 €/1/2 journée	1.31 €/H 10.48 €/journée	1.00 €/H 40.00 €/semaine	1.00 €/H 40.00 €/semaine	1.51 €/H 60.40 €/semaine
601 à 850 €	2.20 €/H 8.80 €/1/2 journée	1.47 €/H 11.76 €/journée	1.13 €/H 45.20 €/semaine	2.20 €/H 8.80 €/1/2 journée	1.47 €/H 11.76 €/journée	1.13 €/H 45.20 €/semaine	1.13 €/H 45.20 €/semaine	1.73 €/H 69.20 €/semaine
> 850 €	2.69 €/H 10.76 €/1/2 journée	1.71 €/H 13.68 €/journée	1.35 €/H 54.00€/semaine	2.69 €/H 10.76 €/1/2 journée	1.71 €/H 13.68 €/journée	1.35 €/H 54.00€/semaine	1.35 €/H 54.00€/semaine	2.05 €/H 82.00 €/semaine

EXTERIEURS								
	½ journée Sans repas	Journée Avec repas	Semaine Avec repas	½ journée Sans repas	Journée Avec repas	Semaine Avec repas	Semaine Avec repas	
0-369 €	1.06 €/H Soit 4.24 €/1/2 journée	0.91 €/H 7.28 €/journée	0.67 €/H 26.80€/semaine	1.06 €/H Soit 4.24 €/1/2 journée	0.91 €/H 7.28 €/journée	0.67 €/H 26.80€/semaine	0.67 €/H 26.80€/semaine	1.02 €/H 40.80 €/semaine
370 à 499 €	1.45 €/H 5.80 €/1/2 journée	1.15 €/H 9.20 €/journée	0.84 €/H 33.60 €/semaine	1.45 €/H 5.80 €/1/2 journée	1.15 €/H 9.20 €/journée	0.84 €/H 33.60 €/semaine	0.84 €/H 33.60 €/semaine	1.26 €/H 50.40 €/semaine
500 à 600 € inclus	1.83 €/H 7.32 €/1/2 journée	1.31 €/H 10.48 €/journée	1.00 €/H 40.00 €/semaine	1.83 €/H 7.32 €/1/2 journée	1.31 €/H 10.48 €/journée	1.00 €/H 40.00 €/semaine	1.00 €/H 40.00 €/semaine	1.51 €/H 60.40 €/semaine
> 600	4.38 €/H 17.52 €/1/2 journée	2.56 €/H 20.48 €/journée	2.25 €/H 90 €/semaine	4.38 €/H 17.52 €/1/2 journée	2.56 €/H 20.48 €/journée	2.25 €/H 90 €/semaine	2.25 €/H 90 €/semaine	3.22 €/H 128.80 €/semaine

Le barème est voté à **7 voix POUR** (E.DELBECQ, M.ROHART, J.BUHOT, D.NOTTE, V.FOUCART, C.DELANNOY, J-Y BRETON), 0 voix CONTRE et **7 abstentions** (R.OULMI, L.MARCY, S.BLAS, J-G LIENART, S.DUPREZ, N.CLAISSE, J.WILLOCQ).

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor

Carnin, le 16 décembre 2016

Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 10

Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT

Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS

Etait absent : C.THOMAS

**CENTRE DE LOISIRS « VALERIE MARTIN »
REMUNERATION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT
DURANT LES CENTRES DE LOISIRS
DE FEVRIER, AVRIL ET JUILLET 2017**

Par délibération en date du 25/06/2010, les membres du conseil municipal ont décidé la création des postes à pourvoir dans le cadre des besoins saisonniers pour le Centre de Loisirs « Valérie MARTIN ». Les membres du Conseil Municipal décident l'ouverture du Centre de Loisirs « Valérie MARTIN » du 13 au 17 février 2017 pour les vacances d'hiver (en fonction du nombre d'enfants inscrits), du 10 au 14 avril 2017 (en fonction du nombre d'enfants inscrits) pour les vacances de printemps et du 10 au 31 juillet 2017 pour les vacances d'été.

Madame le Maire indique que les animateurs seront rémunérés pour la période du **13 au 17 février 2017**, du **10 au 14 avril 2017** et du **1er au 31 juillet 2017** et propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur la rémunération de l'équipe d'encadrement pour les CL de Février, avril et de juillet 2017 comme suit :

Directeur – Catégorie B

Grade : Animateur principal de 1^{ère} classe
Indice Brut : 482 **Indice Majoré :** 417

Echelon : 3^{ème}

Directeur Adjoint – Catégorie C

Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
Indice Brut : 444 **Indice Majoré :** 390

Echelon : 9^{ème}

Echelle : C2

**Adjoint d'animation qualifié avec BAFA complet + spécialité (si utilisée durant le CL) –
Catégorie C**

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Indice Brut : 354 **Indice Majoré :** 330

Echelon : 6^{ème}

Echelle : C1

Adjoint d'animation qualifié avec BAFA complet - Catégorie C

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Indice Brut : 351 **Indice Majoré :** 328

Echelon : 4^{ème}

Echelle : C1

Adjoint d'animation stagiaire possédant la 1^{ère} partie du BAFA et Adjoint d'animation non diplômé

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Echelon : 1^{er}

Echelle : C1

Indice Brut : 347 **Indice Majoré** : 325

Si le 14 juillet tombait un jour de la semaine, certains animateurs seraient susceptibles de se trouver en camping, si tel était le cas, ils se verraient attribuer 8 heures supplémentaires.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT

Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS

Etait absent : C.THOMAS

**LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2018**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs de la location de la Salle des Fêtes qui seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

CARNINOIS 2018 450 €	EXTERIEURS 2018 650 €	Associations Carninoises 1 attribution gratuite/an 2018 300 €
--	---	--

Il est rappelé que l'occupation de la Salle des Fêtes par l'ensemble des associations n'est possible que dans la limite de 2 week-ends par mois.

Il est aussi rappelé que l'occupation de ce bâtiment par le monde associatif dans la semaine est gratuite.

Aussi, il sera demandé la somme de **300 €** par location aux Associations extérieures à condition que ces dernières participent activement à la vie de la commune par leur(s) action(s) sportive(s), culturelle(s), culturelle(s), patriotique(s), caritative(s)...

Location de la salle plus de trois jours consécutifs :

2018 **800 €** pour les carninois
2018 **1 000 €** pour les extérieurs

Cette proposition est votée à **7 voix POUR** (E.DELBECQ, M.ROHART, J.BUHOT, D.NOTTE, V.FOUCART, C.DELANNOY, J-Y BRETON), **7 voix CONTRE** (R.OULMI, L.MARCY, S.BLAS, J-G LIENART, S.DUPREZ, N.CLAISSE, J.WILLOCQ) et 0 Abstention.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016**

**L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT
Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS
Etait absent : C.THOMAS**

**LOCATION DU RESTAURANT SCOLAIRE
« LE PETIT PRINCE »
TARIFS AU 01/01/2018**

Madame le Maire propose que de ne pas modifier le tarif suivant en ce qui concerne la location du Restaurant Scolaire « Le Petit Prince » à compter du 1^{er} janvier 2018.

<u>Location pour le week-end complet :</u>	2018
Particulier ou entreprise ou association Domicilié dans la commune :	580 €
Particulier ou entreprise ou association Extérieure à la commune	750 €
<u>Location pour une journée :</u>	270 €

Aussi, les Associations Carninoises bénéficient d'une attribution gratuite par an.

Cette proposition est votée à **7 voix POUR** (E.DELBECQ, M.ROHART, J.BUHOT, D.NOTTE, V.FOUCART, C.DELANNOY, J-Y BRETON), **7 voix CONTRE** (R.OULMI, L.MARCY, S.BLAS, J-G LIENART, S.DUPREZ, N.CLAISSE, J.WILLOCQ) et 0 Abstention.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme le Comptable du Trésor

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016**

**L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT
Étaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS
Était absent : C.THOMAS**

**SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
URGENCE HAITI**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'appel à la solidarité : Urgence Haïti qu'elle a reçu du Secours Populaire Français en date du 11 octobre 2016.

Par 0 voix POUR, 11 voix CONTRE et 3 abstentions il est décidé de ne pas apporter de soutien à l'appel à la solidarité.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Président du Secours Populaire Français
-

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 10
Date de convocation du conseil : 8 décembre 2016**

**L'an deux mille seize, le seize décembre à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Eliane DELBECQ, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : E.DELBECQ, R.OULMI, L.MARCY, M.ROHART, J.G LIENART, D.NOTTE, S.BLAS, J-Y BRETON, V.FOUCART, J.BUHOT
Etaient absents avec procuration : C.DELANNOY procuration à V.FOUCART, N.CLAISSE procuration à L.MARCY, J.WILLOCOQ procuration à R.OULMI, S.DUPREZ procuration à S.BLAS
Etait absent : C.THOMAS**

**FEAL
DESIGNATION DES DELEGUES
(Rectificatif)**

Par délibération en date du 12 octobre 2016 le conseil municipal s'est prononcé sur la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléant à la la FEAL, suite au changement statutaire ayant entraîné une modification des membres de la FEAL.

Or la FEAL nous signale que les statuts de la FEAL prévoient la désignation d'un seul délégué titulaire et un seul délégué suppléant pour notre commune.

Madame le Maire indique qu'il est donc nécessaire d'apporter une rectification sur la désignation des délégués à la FEAL comme suit :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents les délégués à la FEAL comme suit :

Titulaires

* Eliane DELBECQ

Suppléants

* Valéri FOUCART

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Président de la FEAL

Carnin, le 16 décembre 2016
Le Maire,
Eliane DELBECQ